

reprises et expira le 31 juillet 1967. Aux termes de l'Accord, le prix varie de \$1.62 1/2 à \$2.02 1/2 (en devises américaines).

Aucune disposition n'a été prise pour proroger ou négocier à nouveau l'Accord international sur le blé. Il est à espérer qu'un accord général sur le blé à l'échelle mondiale, faisant présentement l'objet de négociations commerciales dans le cadre de la négociation Kennedy, sera heureusement conclu. Si ces négociations n'aboutissent pas, le Canada cherchera à négocier de nouveau un accord portant sur un éventail majoré des prix minima et maxima.

RP/A

126 (2819)